



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION AU PUBLIC

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant ouverture d'une consultation au public sur la demande d'enregistrement, en régularisation, avec augmentation des capacités de production d'une unité de production, conditionnement de vins, désignée par la rubrique n° 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la cave SCAV La Vigneronne - 22 avenue de la Distillerie - sur la commune de Canet d'Aude.

Par arrêté préfectoral du 10 août 2023 du préfet de l'Aude, il sera procédé à une consultation du public au titre de la législation ICPE sur la demande d'enregistrement, citée ci-dessus sur le territoire de la commune de Canet d'Aude, du **04 septembre 2023** au **02 octobre 2023 inclus**, soit une durée de quatre semaines.

Pendant toute la durée de la consultation du public, un exemplaire du dossier d'enregistrement ainsi qu'un registre dans lequel pourront être consignées les observations relatives au projet, seront tenus à la disposition du public en mairie de Canet d'Aude lieu d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à savoir :

Mairie de Canet d'Aude – 1 Route de Raissac - 11200

- Le lundi, mercredi, jeudi :
 - de 08h00 à 12h15 et de 16h00 à 17h30
- Le mardi et vendredi :
 - de 08h00 à 12h15.

En outre, toute personne intéressée pourra adresser ses observations par lettre à M. le Préfet de l'Aude – Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DPPAT) – Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (BEAT) - 52, rue Jean Bringer – 11000 Carcassonne, ou par voie électronique à pref-enregistrement-lavigneronne@aude.gouv.fr pendant toute la durée de la consultation du public.

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est la SCAV La Vigneronne - 22 avenue de la distillerie - 11800 Canet d'Aude.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Nans **PASCUAL**, Directeur

Courriel : cavecanet@orange.fr – Tél. : 04 68 90 11 00

Publicité de la consultation :

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant le début de la consultation du public en mairies de Canet d'Aude, Cruscades, Villedaigne et Raissac d'Aude (mairies comprises dans le rayon d'affichage d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projetée).

La demande de l'exploitant mentionnée à l'article R.512-46-3 au titre du Code de l'environnement et l'avis de consultation du public seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-caves-r1655.html> – deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et pendant une durée de quatre semaines.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti du respect de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.